

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2908

19 novembre 2013

SOMMAIRE

Actrium S.à r.l.	139540	Coach Technical Center (en abrégé C.T.C. S.A.)	139543
Adrenaline Shipping S.A.	139540	Cocoon Hôtels SA	139543
AFG Küchenstudio BeLux	139538	Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S.	139546
Aliunde S.A.	139538	Corporate Express Luxembourg Finance S. à r.l.	139545
Allied Data Sys S.A.	139538	Credit Suisse SICAV One (Lux)	139545
Almasa S.A., SPF	139539	Cristalux Holding S.A.	139544
Ambiance Fleurie s.à r.l.	139539	DundeeWealth S.A.	139546
Arche Associates	139540	Duroal S.A.	139545
Arcoop S.à r.l.	139540	Ecotrade Commodities S.A.	139547
Arcoop S.à r.l.	139540	Euphor S.A.	139584
Atalys S.à r.l.	139539	E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A.	139545
Auction EquityCo S.A.	139540	Feba Advice S.à r.l.	139546
Augusta Investments S.à r.l.	139539	FLASHiZ International	139549
Axpro S.à r.l.	139541	Fonds Viager Life	139569
Benelux Press S. à r.l.	139541	Highbridge Specialty Loan Sector A Fund Lux S.à r.l.	139573
Bevis Marks 2 S.à r.l.	139542	Hime Holding 2 S.A.	139554
Bluecloud Capital S.A.	139542	Immo Power S.à r.l.	139553
Bondefi International Group	139541	Masco Europe S.à r.l.	139582
Bravissima (BC) Luxco S.C.A.	139541	Netlance S.A.	139570
Breuer M. Sàrl	139542	Oxford SA	139571
Capmark El Luxembourg S.à r.l.	139547	Prime Investment Limited S.A.	139548
Carabus Shipping Sàrl	139543	RF Promotions	139583
Carbon Finance S.A.	139547	Tempyr S.à r.l.	139538
Carlisle Management Company S.C.A. ..	139547	Union Bancaire Privée (Europe) S.A. ...	139538
Casa Formosa S.A. SPF	139546	Valoria Ventures S.A.	139570
CB Luxembourg 2011 S.à r.l.	139544	Vinifin International S.A.	139542
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	139584	Water Explorers Holding S.à r.l. & Co. ..	139541
CIGOGNE Management S.A.	139544	Weidema Van Tol Holdings S.à r.l.	139568
Clavadel Finance S.A.	139544	Windgreen Invest S.A.	139541
Clavadel Finance S.A.	139545		
Clinique La Prairie Research S.A.	139544		
Clubstone Management S.A.	139543		

Tempyr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.803.

En date du 07 octobre 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique a accepté la démission de Egbertus Le Roux et a décidé de nommer Emma Izzard, résident professionnellement au 39 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme gérante de la Société avec effet au 24 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11/10/2013.

Référence de publication: 2013143870/12.

(130174815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

La nouvelle liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Vérane Waltregny / Tony Silori

Adjoint à la Direction / Membre de la Direction

Référence de publication: 2013143883/12.

(130175449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Aliunde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 115.597.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013143963/10.

(130176299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

A.D.S. S.A., Allied Data Sys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 98.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLIED DATA SYS S.A. (En Abrégé A.D.S. S.A.)

Référence de publication: 2013143964/10.

(130175843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

AFG Küchenstudio BeLux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143961/10.

(130175763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Ambiance Fleurie s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4939 Bascharage, 17, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 144.190.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 02 septembre 2013

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 02 septembre 2013 les 2 associés, Monsieur Marco LUX et Madame Myriam BELTGENS, ont pris les résolutions suivantes:

- La nomination du nouveau gérant administratif Monsieur Marco LUX, né à Dudelange (Luxembourg) le 21 octobre 1963, demeurant à L-3675 KAYL, 11, rue Wilhelm, pour une durée indéterminée, est décidée.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 02 septembre 2013.

Référence de publication: 2013143966/15.

(130176319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Almasa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 14.210.

—
Extrait des résolutions prises le 25 septembre 2013

- Il est pris acte de la démission de Madame Isabelle SCHUL de son mandat d'Administrateur avec effet au 1^{er} août 2013.

- Monsieur Philippe STOCK, employé privé, née le 10 septembre 1960 à Gosselies, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle SCHUL, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Philippe STOCK viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Le 25 septembre 2013.

Certifié sincère et conforme

ALMASA S.A., SPF

Stéphane BAERT / Laurence MOSTADE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013143965/19.

(130176140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Atalys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 110, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 103.525.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013143973/10.

(130175844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Augusta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 119.850.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143976/10.

(130176108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Arcoop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.765.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143970/9.

(130175665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Arcoop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.765.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143971/9.

(130175670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Actrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle du Schéleck.

R.C.S. Luxembourg B 172.357.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143955/9.

(130176203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Adrenaline Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 49.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143956/9.

(130176164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143952/9.

(130175952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Arche Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 172.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143948/9.

(130176335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Windgreen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 163.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143909/9.

(130174692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Water Explorers Holding S.à r.l. & Co., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 160.950.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 27 septembre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143903/12.

(130175338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Bondefi International Group, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 164.323.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143988/10.

(130176218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Bravissima (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: SEK 1.492.829,06.

Siège social: L-5365 Munsbach, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 170.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143990/11.

(130176198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

**Axpro S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Benelux Press S. à r.l.).**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 147.748.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 juin 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013143978/12.

(130176011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Bluecloud Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 167.763.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par résolution écrite du 2 octobre 2013, de:

(i) révoquer Monsieur Quentin Rutsaert (résidant professionnellement au 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) de son poste d'administrateur;

(ii) nommer Monsieur Gébor Kacsôh (résidant professionnellement au 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) en tant qu'administrateur avec effet immédiat;

(iii) transférer le siège social situé au 94, boulevard de la Pétrusse, 2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013143987/17.

(130175795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Vinifin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 39.179.

La nouvelle adresse de Monsieur Giorgio CIROLINI est 2, Piazzetta Michael Gaismayr, I - 38122 TRENTO.

Pour extrait sincère et conforme

VINIFIN INTERNATIONAL S.A.

Giorgio CIROLINI

Administrateur

Référence de publication: 2013143898/12.

(130175358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Breuer M. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, route de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 92.160.

Les comptes annuels consolidés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 26/08/2013.

Référence de publication: 2013143992/11.

(130175954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Bevis Marks 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 297.894,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 158.684.

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 14 octobre 2013

Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet au 4 octobre 2013:

- Monsieur Christopher John McCormack, demeurant au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, United Kingdom, en remplacement de Monsieur George Graham, gérant de catégorie B démissionnaire avec effet au 4 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143984/14.

(130176511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Clubstone Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 75.836.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2013 que celle-ci a:

- approuvé le rapport du liquidateur, les comptes de liquidation en date du 25 avril 2013 et renoncé à la nomination d'un commissaire à la liquidation. Puis elle a donné décharge aux administrateurs et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs. Pour finir elle a entériné la clôture de la liquidation.

- que les livres comptables et documents sociaux seront conservés durant 5 ans au siège de la société, au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

- que le boni de liquidation a été totalement distribué et aucune somme n'a été consignée sur le compte tiers du liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2013144044/19.

(130176320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Coach Technical Center (en abrégé C.T.C. S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 1, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 150.215.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

COACH TECHNICAL CENTER (en abrégé C.T.C. S.A.)

Société Anonyme

Référence de publication: 2013144045/13.

(130176500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Cocoon Hôtels SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9164 Bourscheid-Plage, Buurschter Plage.

R.C.S. Luxembourg B 94.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144046/10.

(130176428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Carabus Shipping Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 76.041.

Adressänderung von einem Teilhaber und einem geschäftsführer

Name: JONGBOER

Vormane(n): Robert

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson: 53, Gruuss Strooss - L-9991 Weiswampach
Weiswampach, den 14. Oktober 2013.

Robert JONGBOER.

Référence de publication: 2013144033/12.

(130175849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

CB Luxembourg 2011 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 166.714.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aurélié Gianotti

Mandataire

Référence de publication: 2013144037/11.

(130175675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Clavadel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 60.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144041/9.

(130176337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Cristalux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 52.075.

Maître Jim PENNING a dénoncé le siège social sis à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper de la société anonyme CRISTALUX HOLDING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52075, avec effet immédiat en date du 15 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 15 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013144053/14.

(130176480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Clinique La Prairie Research S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.016.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144043/9.

(130176414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

CIGOGNE Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.547.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013144040/11.

(130176455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Clavadel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 60.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144042/9.

(130176381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Credit Suisse SICAV One (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 124.019.

Le bilan au 31 mai 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Sebastian Best / Jacqueline Siebenaller

Référence de publication: 2013144028/12.

(130176189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Duroal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 136.372.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.10.2013.

Pour: DUROAL S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013144072/15.

(130176494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 157.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144074/9.

(130176510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Corporate Express Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144025/9.

(130176185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: USD 1.280.685.066,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.545.

Extrait de la résolution des associés de la Société

Les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- Il a été décidé de transférer les bureaux de la Société de son adresse actuelle, 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 30 août 2013.

Depuis cette date, le siège social de la Société se situe au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013144048/18.

(130176271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Casa Formosa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 172.893.

Les comptes de la période du 30/10/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144036/10.

(130176402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

DundeeWealth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 70.415.

Les associés de la société décident de nommer en tant que délégués à la gestion journalière, avec effet au 11 octobre 2013 et pour une durée indéterminée

- Stéphane Charlier, né le 10 juillet 1976 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle à 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg

Référence de publication: 2013144059/11.

(130176028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Feba Advice S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 148.587.

EXTRAIT*Cession de parts*

Monsieur Philippe PIRSON demeurant à B-6780 MESSANCY, 30, rue du Beau Site, propriétaire de 100 parts de la société FEBA ADVICE Sarl cède 75 parts à la Monsieur Patrick LE JUSTE, né le 09-04-1965 à UKLE (Belgique) demeurant à CH-1245 COLLONGE-BELLERIE, 36, Chemin du Nantet.

En date du 04-10-2013.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013144117/15.

(130176509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Capmark EI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.818.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} octobre 2013 que:

- La démission de Monsieur Dominic Cusatis, de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 15 octobre 2013.

- Monsieur Thomas L. Fairfield, né le 16 juillet 1968 à Illinois, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 116 Welsh Road, Horsham, PA 19044 Etats Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 15 octobre 2013, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013144014/19.

(130176523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Carbon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.705.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144015/10.

(130176274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Carlisle Management Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 144.257.

—
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Carlisle Management Company SCA

Victor Heggelman

Mandataire

Référence de publication: 2013144016/12.

(130175744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Ecotrade Commodities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 119.021.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale du 1^{er} octobre 2013

L'Assemblée Générale décide de nommer au mandat d'administrateur Mr Daniel Marie BOZZONI, sis 78 rue Raymond Poincaré, F-33110 LE Bouscat, France, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Pour ECOTRADE COMMODITIES SA.

Fabrice Maire

Référence de publication: 2013144087/13.

(130175745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Prime Investment Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 124.196.

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "PRIME INVESTMENT LIMITED S.A.", R.C.S. Luxembourg B 124.196, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 611 du 14 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Miguel MUNOZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur David BARTHEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la gérance et la location d'immeubles, la promotion immobilière, la gestion patrimoniale immobilière, l'acquisition et la vente d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger. La société pourra également avoir comme objet l'import et l'export, le dépôt vente ou location occasionnelle de voitures et autres véhicules au Grand-Duché et à l'étranger. La société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières». La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

2. Renonciation faite de la version anglaise des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'article 2 des statuts concernant l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la gérance et la location d'immeubles, la promotion immobilière, la gestion patrimoniale immobilière, l'acquisition et la vente d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger. La société pourra également avoir comme objet l'import et l'export, le dépôt vente ou location occasionnelle de voitures et autres véhicules au Grand-Duché et à l'étranger. La société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières». La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de renoncer à la version anglaise des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Munoz, D. Barthel, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 octobre 2013. LAC/2013/44475. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141474/69.

(130172712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

FLASHiZ International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.102.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of the month of October,

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting"), of FLASHiZ International (the "Company"), a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 46a, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 180.102, incorporated on 2 September 2013 by deed of the undersigned notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was presided by Mr Paul Florin, avocat, residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Mrs Véronique Pourtier, juriste, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Véronique Pourtier, juriste, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The current shareholder (the "Current Shareholder") was represented by Mr Paul Florin, prenamed, pursuant to a proxy given under private seal, such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

2. The Current Shareholder represented at the present Meeting confirmed having had full knowledge of the agenda ahead of the Meeting and waived its rights to any prior convening notice thereof so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda.

3. The number of shares held by the Current Shareholder represented at the present Meeting was shown on an attendance list signed by the proxyholder, the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary (the "Attendance List").

4. The Attendance List will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

5. As it appears from the Attendance List, all the thirty-one thousand (31,000) shares in issue in the Company were represented at the Meeting so that the Meeting was regularly constituted and can validly decide on all items of the agenda.

The Chairman stated that the agenda for the Meeting was as follows:

1. Creation of two classes of shares of the Company, namely the class B shares and the class A shares, and conversion of all the existing thirty-one thousand (31,000) shares of the Company into class B shares of the Company.

2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of Three Million One Hundred Ninety One Thousand Four Hundred Sixty Six Euros (EUR 3,191,466) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) up to a new amount of Three Million Two Hundred Twenty Two Thousand Four Hundred Sixty Six Euros (EUR 3,222,466) through the creation and the issuance of (i) Three Hundred Thirty Eight Thousand Three Hundred Fifty Nine (338,359) new class A shares of the Company (the "New Class A Shares"), and (ii) Two Million Eight Hundred Fifty Three Thousand One Hundred Seven (2,853,107) new class B shares of the Company (the "New Class B Shares"), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (together referred to as the "New Shares"), for a total subscription price of Three Million One Hundred Ninety One Thousand Four Hundred Sixty Six Euros (EUR 3,191,466) (the "Subscription Price").

3. Subscription (i) for the New Class A Shares by BNP Paribas Personal Finance S.A., a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 1 Boulevard Haussman, F-75009 Paris, France, and registered with the Trade Register of Paris under number 542 097 902 (the "New Shareholder"), and (ii) for the New Class B Shares by the Current Shareholder in the proportions set out in the table below:

Subscribers	Class of shares	Number of shares	Subscription price
New Shareholder	Class A	338,359	EUR 338,359
Current Shareholder	Class B	2,853,107	EUR 2,853,107

4. Allocation of an amount of Three Million One Hundred Ninety One Thousand Four Hundred Sixty Six Euros (EUR 3,191,466) to the share capital of the Company.

5. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

6. Appointment of Pascal Brasseur as new director of the Company until the date on which the annual general meeting of shareholders of the Company shall be held in 2014.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting approved the following resolutions:

First resolution

The Current Shareholder resolved to create two classes of shares of the Company, namely the class B shares and the class A shares, and to convert all the existing 31,000 (thirty-one thousand) shares of the Company into class B shares.

The Current Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of three million one hundred ninety-one thousand four hundred sixty-six Euros (EUR 3,191,466) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) up to a new amount of three million two hundred twenty-two thousand four hundred sixty-six Euros (EUR 3,222,466) through the creation and issuance of (i) three hundred thirty-eight thousand three hundred fifty-nine (338,359) new class A shares of the Company (the "New Class A Shares") and (ii) two million eight hundred fifty-three thousand one hundred seven (2,853,107) new class B shares of the Company (the "New Class B Shares"), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (together referred to as the "New Shares") for a total subscription price of three million one hundred ninety-one thousand four hundred sixty-six Euros (EUR 3,191,466) (the "Subscription Price").

Thereupon, (i) the New Class A Shares have been subscribed by the New Shareholder, represented by Marie Arnaud, avocat, pursuant to a proxy given under private seal (a copy of which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities), the Current Shareholder having waived its preferential subscription right to the New Class A Shares being subscribed by the New Shareholder, and (ii) the New Class B Shares have been subscribed by the Current Shareholder in the proportions set out below:

Subscribers	Class of shares	Number of shares	Subscription price
New Shareholder	Class A	338,359	EUR 338,359
Current Shareholder	Class B	2,853,107	EUR 2,853,107

The total Subscription Price was fully paid up and an amount of three million one hundred ninety-one thousand four hundred sixty-six Euros (EUR 3,191,466) was allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the payment of the Subscription Price was shown to the undersigned notary.

Thereupon the Current Shareholder acknowledged and approved that the New Shareholder be inscribed on the Attendance List and shall participate to the Meeting and vote on the remaining items of the agenda, having declared itself duly informed thereof.

Second resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 3,222,466 (three million two hundred twenty-two thousand four hundred sixty-six Euros) consisting of three hundred thirty-eight thousand three hundred fifty-nine (338,359) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (collectively, the "Class A Shares" and individually a "Class A Share") and of 2,884,107 (two million eight hundred eighty-four thousand one hundred seven) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (collectively, the "Class B Shares" and individually a "Class B Share"), all Class A Shares and all Class B Shares being in registered form. Unless otherwise agreed in any shareholders or similar agreement(s) entered into from time to time among some or all of the shareholders of the Company, the Class A Shares and the Class B Shares shall bear the same rights.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below."

Third resolution

The Meeting unanimously resolved to appoint Mr Pascal Brasseur, born in Paris, France, on 20 April 1968, having his professional address at 54 Quai Michelet, FR92300 - Levallois Perret, France, as new director of the Company until the date on which the annual general meeting of shareholders of the Company shall be held in 2014.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at three thousand one hundred Euros (EUR 3.100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the appearing persons, known to the notary by their respective surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le premier jour du mois d'octobre,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (Assemblée) de FLASHiZ International (la «Société»), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est situé au 46a, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 180.102, constituée le 2 septembre 2013 suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Paul Florin, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président a nommé comme secrétaire Madame Véronique Pourtier, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Madame Véronique Pourtier, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'actionnaire actuel (l'«Actionnaire Actuel») était représenté par Paul Florin, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

2. L'Actionnaire Actuel représenté à la présente Assemblée a confirmé avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée et a renoncé à ses droits d'y être convoqué au préalable de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

3. Le nombre d'actions détenues par l'Actionnaire Actuel représenté à la présente Assemblée figure sur une liste de présence signée par le mandataire, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné (la «Liste de Présence»).

4. La Liste de Présence restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

5. Tel qu'il ressort de la Liste de Présence, la totalité des trente et un mille (31.000) actions émises dans la Société était représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée était régulièrement constituée et peut valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

Le Président a déclaré que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Création de deux classes d'actions de la Société, à savoir les actions de classe B et les actions de classe A, et conversion de la totalité des trente et un mille (31.000) actions existantes de la Société en actions de classe B de la Société.

2. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trois millions cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six euros (3.191.466 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à un nouveau montant de trois millions deux cent vingt-deux mille quatre cent soixante-six euros (3.222.466 EUR) par la création et l'émission de (i) trois cent trente-huit mille trois cent cinquante-neuf (338.359) nouvelles actions de classe A de la Société (les «Nouvelles Actions de Classe A») et (ii) deux millions huit cent cinquante-trois mille sept (2.853.107) nouvelles actions de classe B de la Société (les «Nouvelles Actions de Classe B»), d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ensemble désignées comme les «Nouvelles Actions») pour un prix total de souscription de trois millions cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six euros (3.191.466 EUR) (le «Prix de Souscription»).

3. Souscription (i) aux Nouvelles Actions de Classe A par BNP Paribas Personal Finance S.A., une société constituée en vertu des lois de France, dont le siège social est situé au 1 Boulevard Haussman, F-75009 Paris, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 542 097 902 (le «Nouvel Actionnaire»), et (ii) aux Nouvelles Actions de Classe B par l'Actionnaire Actuel dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe d'actions	Nombre d'actions	Prix de Souscription
Nouvel Actionnaire	Classe A	338.359	338.359 EUR
Actionnaire Actuel	Classe B	2.853.107	2.853.107 EUR

4. Affectation d'un montant de trois millions cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six euros (3.191.466 EUR) au capital social de la Société.

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

6. Nomination de Monsieur Pascal Brasseur en tant que nouvel administrateur de la Société jusqu'à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires de la Société se tiendra en 2014.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Actuel a décidé de créer deux classes d'actions de la Société, à savoir les actions de classe B et les actions de classe A, et de convertir la totalité des trente et un mille (31.000) actions existantes de la Société en actions de classe B.

L'Actionnaire Actuel a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois millions cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six euros (3.191.466 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à trois millions deux cent vingt-deux mille quatre cent soixante-six euros (3.222.466 EUR) par la création et l'émission de (i) trois cent trente-huit mille trois cent cinquante-neuf (338.359) nouvelles actions de classe A de la Société (les «Nouvelles Actions de Classe A») et (ii) deux millions huit cent cinquante-trois mille cent sept (2.853.107) nouvelles actions de classe B de la Société (les «Nouvelles Actions de Classe B»), d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ensemble désignées comme les «Nouvelles Actions») pour un prix total de souscription de trois millions cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six euros (3.191.466 EUR) (le «Prix de Souscription»).

À la suite de quoi, (i) les Nouvelles Actions de Classe A ont été souscrites par le Nouvel Actionnaire, représenté par Marie Arnaud, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement), l'Actionnaire Actuel ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription aux Nouvelles Actions de Classe A étant souscrites par le Nouvel Actionnaire, et (ii) les Nouvelles Actions de Classe B ont été souscrites par l'Actionnaire Actuel dans les proportions indiquées ci-dessous:

Souscripteurs	Classe d'actions	Nombre d'actions	Prix de Souscription
Nouvel Actionnaire	Classe A	338.359	338.359 EUR
Actionnaire Actuel	Classe B	2.853.107	2.853.107 EUR

Le Prix de Souscription total a été intégralement payé et un montant de trois millions cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six euros (3.191.466 EUR) a été affecté au capital social de la Société.

Preuve du paiement du Prix de Souscription a été montrée au notaire soussigné.

À la suite de quoi, l'Actionnaire Actuel a reconnu et approuvé que le Nouvel Actionnaire soit inscrit sur la Liste de Présence et qu'il participe à l'Assemblée et vote sur les points restants de l'ordre du jour, le Nouvel Actionnaire ayant déclaré en avoir été dûment informé.

Seconde résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé ci-dessous:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à 3.222.466 EUR (trois millions deux cent vingt-deux mille quatre cent soixante-six euros) représenté par trois cent trente-huit mille trois cent cinquante-neuf (338.359) actions de classe A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (collectivement, les «Actions de Classe A») et individuellement, une «Action de Classe A») et par 2.884.107 (deux millions huit cent quatre-vingt-quatre mille cent sept) actions de classe B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (collectivement, les «Actions de Classe B») et individuellement, une «Action de Classe B»), toutes les Actions de Classe A et les Actions de Classe B étant sous forme nominative. Sauf s'il en est convenu autrement dans un ou des pactes d'actionnaires ou similaire(s) conclu(s) de temps à autre entre certains ou tous les actionnaires de la Société, les Actions de Classe A et les Actions de Classe B seront assorties des mêmes droits.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.»

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Pascal Brasseur, né à Paris, France, le 20 avril 1968, ayant son adresse professionnelle 54 Quai Michelet, FR92300 - Levallois Perret, France, en tant que nouvel administrateur de la Société jusqu'à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires de la Société se tiendra en 2014.

139553

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à trois mille cent euros (EUR 3.100.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au(x) représentant(s) des personnes comparantes, connues du notaire par leur(s) prénom, nom, état civil et résidence(s), lesdites personnes comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. FLORIN, V. POURTIER, M. ARNAUD, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12214. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141234/219.

(130172590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Immo Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 169.014.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois DECO-PLAISIR S.A. avec siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147938, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 20 août 2009, publié au Mémorial C, numéro 1896 du 30 septembre 2009,

ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Madame Myriam Dondelinger, responsable administratif, demeurant professionnellement à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs,

- Monsieur René Mikos, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, pouvant engager la société par leur signature conjointe conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «IMMO POWER S. à r. l.», ayant son siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 169014, a été constituée suivant acte notarié du 22 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1631 du 28 juin 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Que la comparante est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associée unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Elle déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. SANTINI, L. FERRO, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 26 septembre 2013. Relation: REM/2013/1679. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013141295/46.

(130172390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Hime Holding 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 180.640.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Attestor Value Master Fund LP, a limited partnership incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with Registrar of Exempted Limited Partnership Grand Cayman under number MC-53343;

BNP Paribas, a French société anonyme, having its registered office at 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, registered with Paris Registre de Commerce et des Sociétés under number 662 042 449;

Brigade Leveraged Capital Structures Fund Ltd, a company incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at 89, Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, registered with the Registry of Companies of the Cayman Islands;

Burlington Loan Management Limited, a company incorporated in Ireland, having its registered office at 5, Harbourmaster Place International Financial Services Centre, Dublin 1, registered with the Companies Registration Office under number 470093;

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine Anjou de Basse Normandie, a company incorporated in France, having its registered office at 43, boulevard Volney, 53000 Laval, France, registered with the Laval Registre de Commerce et des Sociétés under number 556650208;

CCP Credit Acquisition Holdings Luxco, Sà r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, having its registered office at 29, boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 138981;

CIC Lyonnaise de Banque, a société anonyme incorporated in France, having its registered office at 8, rue de la République, 69001 Lyon, France, registered with the Lyon Registre de Commerce et des Sociétés under number 954507976;

Credit Suisse Securities (Europe) Limited, an private limited company incorporated in the United Kingdom, having its registered office at One Cabot Square, London E14 4QJ, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 00891554;

CSCP II Acquisition Luxco, Sà r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 166367;

Deutsche Bank AG, a German Aktiengesellschaft, having its registered office at Taunusanlage 12, Frankfurt am Main 60325, Germany, registered with the Handelsregister Frankfurt am Main under number HRB 30000; acting through its London Branch, having its registered office at 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB and registered with the Register of Companies for England and Wales under the branch number BR000005;

Dexia Crédit Local, a French société anonyme having its registered office at 1 Passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92919 La Défense, France, registered with the Nanterre Registre de Commerce et des Sociétés under number 351 804 042;

DZ Bank AG Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank, a German Aktiengesellschaft, having its registered office at Platz der Republik, 60265 Frankfurt am Main, Germany, registered with the Handelsgericht des Amtsgerichts Frankfurt am Main, under the number HRB 45651;

FBC Holdings Sàr.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, having its registered office at 46 A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 142133;

KSAC Europe Investments Sà r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 151623;

Natixis, a company incorporated in France, having its registered office at 30 avenue Pierre Mendès, 75013 Paris France, registered with the Paris Registre de Commerce et des Sociétés under number 542 044 525;

The Royal Bank of Scotland Plc, a public limited company incorporated in Scotland, having its registered office at 36 St Andrew Square, Edinburgh EH2 1AF registered with Companies House Register under number SC 090312, acting through its Paris Branch, having its registered office at 94 boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, registered with the Paris Registre de Commerce et des Sociétés, under number 421 259730;

Santander Asset Finance PLC, a company incorporated in the United Kingdom, having its registered office at 2, Triton Square, Regent's Place, London EC2V 5HA, registered with the Register of Companies for England and Wales under number 1533123;

Société Générale, a French société anonyme, having its registered office at 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, registered with the Paris Registre de Commerce et des Sociétés under number 552 120 222;

referred to hereafter as the "Shareholders",

represented by Ms Clara HERRENSCHMIDT, lawyer, 2-4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg,

by virtue of proxy forms given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the proxyholder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to draw up the articles of incorporation (the "Articles") of a société anonyme (the "Company") as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of HIME HOLDING 2 S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect

interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is two hundred and fifty-three thousand five hundred and ninety-two Euro (€ 253,592.-) divided into two hundred and fifty-three thousand five hundred and ninety-two (253,592) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights.

5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares. The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

8. The directors.

8.1 Except in the circumstances described in Article 8.2, the Company must have at least three directors (each a "Director").

8.2 Where either:

8.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

8.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

8.3 A Director need not be a Shareholder.

8.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

8.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.

8.6 A Director may be re-elected.

8.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

8.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

8.9 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

9. Powers of the directors.

9.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

9.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

10. Representation.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;

10.2 if the Company has more than one Director, the joint signature of any two Directors;

10.3 the sole signature of any Daily Manager (as defined in Article 11.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 11.1;

10.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

11. Delegation of powers.

11.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

11.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

11.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

11.4 The Board of Directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as chairman (the "Chairman").

12.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

12.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented.

12.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

12.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

12.8

12.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

12.8.2 Where the Company only has one Director, Article 12.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

12.8.3 Articles 12.8.1 and 12.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.5, 13.6 and 17, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in Article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the second Thursday of June at 12.00 p.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

13.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Statutory auditors.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors or certified auditors (réviseur d'entreprise agréé), in the latter case where such appointment as required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").

14.2 The general meeting appoints the Auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

14.3 The Auditors may be re-appointed.

15. Business year.

The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

16. Distributions on shares.

16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

17. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and ends on 31st December 2013.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

Attestor Value Master Fund LP	19,771 shares
BNP Paribas	53,335 shares
Brigade Leveraged Capital Structures Fund Ltd	5,296 shares
Burlington Loan Management Limited	4,272 shares
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine Anjou de Basse Normandie	2,603 shares
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco, S.à r.l.	1,913 shares
CIC Lyonnaise de Banque	2,344 shares
Crédit Suisse Securities (Europe) Limited	10,429 shares
CSCP II Acquisition Luxco, S.à r.l.	958 shares
Deutsche Bank AG	16,550 shares
Dexia Crédit Local	16,082 shares
DZ Bank AG Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank	9,196 shares
FBC Holdings S.à r.l.	7,791 shares
KSAC Europe Investments S.à r.l.	2,871 shares
Natixis	34,850 shares
The Royal Bank of Scotland Plc	40,080 shares
Santander Asset Finance PLC	6,507 shares
Société Générale	18,744 shares
Total:	253,592 shares

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of two hundred and fifty-three thousand five hundred and ninety-two Euros (EUR 253,592.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand one hundred Euros (EUR 2.100.-).

First extraordinary general meeting of the shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and acting as Shareholders of the Company pursuant to Article 13 of the Articles, have immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons have been elected as Director for a maximum period of one (1) year, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2014:
 - Mr. Jean Peyrelevade, born on 24 October 1939 in Marseille, France, with professional address at 32 rue de Lisbonne, 75008 Paris, France;
 - Mr. Richard Dorman, born on 13 January 1961 in Wimbledon, United Kingdom, with professional address at 280 Bishopsgate, London EC2M 4RB;

- Mr. Yvan Juchem, born on 8 December 1960 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2950 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Pierre Bour, born on 25 July 1980 in Neunkirchen, Germany, with professional address at 21 Upper Brook Street, London W1K 7PY, United Kingdom;

- Mr. Jérôme Le Conte, born on 14 January 1952 in Paris, France, with professional address at 1ter rue Mornay, 75004 Paris, France; and

- Natixis Trust, a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Ms. Evelyne Etienne, born on 15 June 1954 in Paris, France, with professional address at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as its permanent representative.

3. The following has been appointed as auditor for the same period: PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg société coopérative, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65477.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxyholders of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholders have signed with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Attestor Value Master Fund LP, une société des Îles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309 Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership Grand Cayman sous le numéro MC-53343;

BNP Paribas, une société anonyme française, ayant son siège social au 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 662 042 449;

Brigade Leveraged Capital Structures Fund Ltd, une société des Îles Cayman, ayant son siège social au 89, Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, immatriculée auprès du Registry of Companies of the Cayman Islands;

Burlington Loan Management Limited, une société irlandaise, ayant son siège social au 5, Harbourmaster Place International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande, immatriculée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 470093;

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine Anjou de Basse Normandie, une société française, ayant son siège social au 43, boulevard Volney, 53000 Laval, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 556 650 208;

CCP Credit Acquisition Holdings Luxco, Sà r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 29, boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138981;

CIC Lyonnaise de Banque, une société anonyme française, ayant son siège social au, rue de la République, 69001 Lyon, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 954507976;

Crédit Suisse Securities (Europe) Limited, une société britannique, ayant son siège social au One Cabot Square, London E14 4QJ, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 2500199;

CSCP II Acquisition Luxco, Sà r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166367;

Deutsche Bank AG, une Aktiengesellschaft de droit allemand, ayant son siège social au Taunusanlage 12, Frankfurt am Main 60325, Allemagne, immatriculée auprès du Handelsregister Frankfurt am Main sous le numéro HRB 30000, agissant au travers de sa succursale britannique, ayant son siège social au 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB, immatriculée auprès du Register of Companies for England and Wales sous le numéro BR 000005;

Dexia Crédit Local, une société anonyme française, ayant son siège social au 1 Passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92919 La Défense, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 351 804 042;

DZ Bank AG Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank, une société allemande, ayant son siège social au Platz der Republik, 60265 Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée auprès du Handelsgericht des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRB 45651;

FBC Holdings Sà r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 46 A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142133;

KSAC Europe Investments Sàr.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151623;

Natixis, une société française, ayant son siège social au 30 avenue Pierre Mendès, 75013 Paris France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 044 525;

The Royal Bank of Scotland Plc, une société écossaise, ayant son siège social au 36 St Andrew Square, Edinburgh EH2 IAF, immatriculée auprès du Companies House Register sous le numéro SC 090312, agissant au travers de sa succursale parisienne ayant son siège social au 94 boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 259 730;

Santander Asset Finance PLC, une société britannique, ayant son siège social au 2, Triton Square, Regent's Place, Londres EC2V 5HA, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Register of Companies for England and Wales sous le numéro 1533123;

Société Générale, une société anonyme française, ayant son siège social au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222;

désignées ci-après comme les "Actionnaires",

représentés par Madame Clara HERRENSCHMIDT, avocat, 2-4 Place de Paris, L-1011 Luxembourg,

en vertu de procurations signées sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, agissant en leur capacité d'Actionnaires, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société anonyme (la "Soceé") comme suit:

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de HIME HOLDING 2 S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et

d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.7 de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations;

3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.9 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros (€ 253.592,-) représenté par deux cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-douze (253.592) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément.

5.2 Les Actions sont sous la forme nominative.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaire(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux.

5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi Luxembourgeoise.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminés par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de l'Action question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de actions. Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915.

8. Conseil d'administration.

8.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 8.2, la Société devra avoir au minimum trois (3) administrateurs (chacun un "Administrateur").

8.2 Si:

8.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

8.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

8.3 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.

8.4 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle jusqu'à la nomination simultanée d'un successeur.

8.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

8.6 Un Administrateur peut être réélu.

8.7 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

8.8 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

8.9 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un autre Administrateur avant la fin de son mandat d'Administrateur, l'Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la fin du mandat de l'Administrateur qu'il remplace, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

9. Pouvoirs des administrateurs.

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et à l'Assemblée Générale.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1 si la Société a un Administrateur, la signature unique de cet Administrateur;

10.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature conjointe de deux Administrateurs;

10.3 la signature unique de tout Administrateur Général (tel que défini à l'article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 11.1;

10.4 la signature unique de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.4 et dans la mesure du pouvoir délégué.

11. Mandataire des administrateurs.

11.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Général") agissant seul ou conjointement.

11.2 Un Administrateur Général peut ne pas être Actionnaire.

11.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses/leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

11.4 Le Conseil d'Administration ou tout Administrateur peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs respectifs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peuvent révoquer de tels mandataires et déterminer

leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

12. Réunion du Conseil d'Administration.

12.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer un des Administrateurs président (le "Président").

12.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5. En cas d'égalité des votes, le Président aura un second vote ou un vote prépondérant.

12.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Administrateurs sont présents ou représentés

12.5 Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés. Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre d'Administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au Siège Social.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

12.8

12.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

12.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 12.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.

12.8.3 Les Articles 12.8.1 et 12.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

13. Assemblée générale.

13.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société.

13.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

13.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.

13.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 13.5, 13.4 et 17, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6

13.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première condition de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelque soit la proportion d'Actions représentées.

13.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

13.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

13.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

13.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le deuxième jeudi du mois de juin à 12h00 chaque année dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

13.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

13.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

14. Auditeurs.

14.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprise agréés, dans le dernier cas, lorsque de telles nominations sont requises par la loi, ou sont permises par la loi et choisies par la Société (les commissaires et les réviseurs d'entreprise agréés sont désignés ci-après comme étant l'"Auditeur").

14.2 L'assemblée générale désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, rémunération et le terme de leur mandat. La nomination ne peut cependant pas excéder six (6) ans. Si les Auditeurs sont élus sans mention du terme de leur mandat, ils sont réputés être nommés pour six (6) ans à partir de la date de leurs élections.

14.3 Les Auditeurs peuvent être réélus.

15. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16. Distribution sur les actions.

16.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

16.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

17. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

18. Interprétation et loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

18.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes pré mentionnées déclarent souscrire aux actions comme suit:

Attestor Value Master Fund LP	19.771 actions
BNP Paribas	53.335 actions
Brigade Leveraged Capital Structures Fund Ltd	5.296 actions
Burlington Loan Management Limited	4.272 actions
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine Anjou de Basse Normandie	2.603 actions
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco, S.à r.l.	1.913 actions
CIC Lyonnaise de Banque	2.344 actions
Crédit Suisse Securities (Europe) Limited	10.429 actions
CSCP II Acquisition Luxco, S.à r.l.	958 actions
Deutsche Bank AG	16.550 actions
Dexia Crédit Local	16.082 actions
DZ Bank AG Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank	9.196 actions
FBC Holdings S.à r.l.	7.791 actions
KSAC Europe Investments S.à r.l.	2.871 actions
Natixis	34.850 actions
The Royal Bank of Scotland Plc	40.080 actions
Santander Asset Finance PLC	6.507 actions
Société Générale	18.744 actions
Total:	<u>253.592 actions</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de deux cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 253.592,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille et cent euros (EUR 2.100.-).

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les comparantes pré mentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaires de la Société en conformité avec l'Article 13 des Statuts, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale d'un (1) an, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique de l'année 2014:

- Mr Jean Peyrelevade, né le 24 octobre 1939 à Marseille, France, avec adresse professionnelle à 32 rue de Lisbonne, 75008 Paris, France;

- Mr Richard Dorman, né le 13 janvier 1961 à Wimbledon, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 280 Bishops-gate, London EC2M 4RB;

- Mr Yvan Juchem, né le 8 décembre 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle à 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2950 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr Pierre Bour, né le 25 juillet 1980 à Neunkirchen, Allemagne, avec adresse professionnelle à 21 Upper Brook Street, London W1K 7PY, Royaume-Uni;

- Mr Jérôme Le Conte, né le 14 janvier 1952 à Paris, France, avec adresse professionnelle à 1ter rue Mornay, 75004 Paris, France; et

- Natixis Trust, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Mme Evelyne Etienne, née le 15 juin 1954 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que représentant permanent.

3. A été nommée comme commissaire aux comptes pour la même période: PricewaterhouseCoopers, une société coopérative de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes;

Après lecture du présent acte aux mandataires des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits mandataires des comparantes ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. HERRENSCHMIDT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2013. LAC/2013/44528. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141287/818.

(130171852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Weidema Van Tol Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 106.576.

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Petrus Gerardus Cornelis van Tol, né le 9 janvier 1964 à Valkenburg, Pays-Bas, résidant professionnellement à Steinackerstrasse 9, CH-8700 Küsnacht, Suisse (l'«Associée 1»), et,

2) Monsieur Franklin Louis Weidema, né le 27 janvier 1960 à São Paulo, Brésil, résidant professionnellement à Keplerstraat 34, 1171 CD Badhoevedorp, Pays-Bas (l'«Associée 2») et ensemble avec l'Associée 1, les «Associés»),

Tous deux ici représentés par Monsieur Steven van Waas, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à lui délivrée par chacune des parties.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'ils sont les associés de «WEIDEMA VAN TOL HOLDINGS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.576, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 675 daté du 8 juillet 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 50 du 9 janvier 2006 (la «Société»).

(ii) Que les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- Version en langue anglaise

" **Art. 5.** The registered office is established in Bertrange."

- Version en langue française

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. VAN WAAS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 septembre 2013. Relation: MER/2013/2009. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142546/47.

(130173252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Fonds Viager Life, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2013.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2013144129/13.

(130176152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

**Netlance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. Valoria Ventures S.A.).**

Siège social: L-7420 Cruchten, 3, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.150.

L'an deux mil treize, le vingt-septième jour de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „VALORIA VENTURES S.A.", avec siège social à L-2430 Luxembourg, 31, Rue Michel Rodange, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 32.150, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 20 novembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 126 du 18 avril 1990, dont les statuts ont été modifiés par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1280 du 23 mai 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick CHRISNACH, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg. Monsieur Patrick CHRISNACH occupe également la fonction de scrutateur.

L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2430 Luxembourg, 31, Rue Michel Rodange, à L-7420 Cruchten, 3, rue Neuve.
2. Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts.
3. Modification de la dénomination de la société de "VALORIA VENTURES S.A." en "NETLANCE S.A.".
4. Modification de l'article 1 des statuts.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varetur" par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2430 Luxembourg, 31, Rue Michel Rodange, à L-7420 Cruchten, 3, rue Neuve.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. (premier alinéa). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Nommern.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de "VALORIA VENTURES S.A." en "NETLANCE S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de "NETLANCE S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Patrick Chrisnach, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 01 octobre 2013. LAC / 2013 / 44509. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141633/61.

(130172612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Oxford SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.639.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil treize, le vingt-sixième jour de septembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur Daniele PATINI, né le 13 septembre 1972 à Rome, Italie, demeurant Via Arrigo Boito 16, Rome 00100 Italie (l'Associé Unique),

ici représenté par Mademoiselle Nora KACEM, employée privée demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit

1- que la société anonyme OXFORD SA, ayant son siège social à L -1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 135639, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 445 du 21 février 2008 (la Société);

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation, que l'Associé Unique désigne CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30467 en qualité de liquidateur de la Société, et que décharge pleine et entière est donnée administrateurs et commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat;

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif éventuel restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

6- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., avec siège social au 9 rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

7- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8- que l'Associé Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

9- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur de la Société pour l'exercice de son mandat.

10- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L - 1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri,

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteenth, on the twenty-six day of September.

Before us Maître Paul BETTINGEN, a civil law notary residing in Niederanven.

Mr. Daniele PATINI, born on 13 September 1972 in Roma, Italy, residing Via Arrigo Boito 16 Roma 00100 Italy (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Nora KACEM, private employee, with professional residence at 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

1- that OXFORT SA, a société anonyme under Luxembourg law having its registered office in L - 1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, RCS Luxembourg B number 135639 has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 21, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 445 of February 21, 2008 (the "Company");

2- that the capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each;

3- that Sole Shareholder is the owner of all the Company's shares and pronounces hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and puts it into liquidation, that the Sole Shareholder designates CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., with its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 30467 as liquidator of the Company and that full and whole discharge is given to the directors and the auditor of the Company.

4- That Sole Shareholder states to fix at once the second and the third general meetings in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning the commercial companies and to immediately hold them one after the other;

5- That the Sole Shareholder states to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and requests the notary to enact his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Shareholder irrevocably undertakes to pay all such possible liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid; that remaining assets, if any are allotted to the Sole Shareholder

The report of the liquidator after having been signed "*ne varietur*" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

6- The Sole Shareholder designates as liquidation auditor AUDIEX S.A., with registered office at 9 rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 65469, and the mission entrusts to it with a report on liquidation management.

7.- After having taken knowledge of the report, the Sole Shareholder accepts the conclusions of the liquidation auditor's report, approves the liquidation accounts and gives full discharge, without reserve nor fore for-mentioned restriction to AUDIEX S.A., prenamed, for its work of supervision carried out this day.

The report of the liquidation auditor after having been signed "*ne varietur*" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

8.- The Sole Shareholder acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.

9.- That full and whole discharge is given to the liquidator of the Company.

10.- That the books and documents of the Company shall be deposited during five years in L - 1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Signé: Nora Kacem, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 01 octobre 2013. LAC / 2013 / 44505. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141432/116.

(130172519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Highbridge Specialty Loan Sector A Fund Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.667.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty seventh day of September.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Highbridge Specialty Loan Sector A Investment Fund, L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, registered with the registrar of companies of Cayman Islands, under number 62063, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104, represented by its sole general partner Highbridge GP Ltd,

here represented by Me Catherine VOLODINE, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which the appearing party wishes to incorporate with the following articles of association:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Highbridge Specialty Loan Sector A Fund Lux S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the "Board"). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of one manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after

the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if half of its members are present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager shall be present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers ("Managers' Circular Resolutions") shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers. If the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a "General Meeting").

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty- five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing ("Written Shareholders' Resolutions").

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first (31) of December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand and five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been subscribed by Highbridge Specialty Loan Sector A Investment Fund, L.P., aforementioned, for the price of one euro (EUR 1).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole Shareholder

The sole shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an unlimited term:

- Ms. Faith ROSENFELD, director, born on 22 December 1951 in Massachusetts, U.S.A., with professional address at 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, U.S.A.;

- Mr. Marcus COLWELL, director, born on 23 May 1962 in Michigan, U.S.A., with professional address at 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, U.S.A.; and

- Mr. Emmanuel BRESSON, director, born on 22 January 1968 in Clermont-Ferrand, France, with professional address at Highbridge Principal Strategies (UK) LLP, 2nd floor, 25 St. James's Street, London, SW1A 1HA.

3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an unlimited term:

- Ms. Sophie SIMOENS, private employee, born on 15 February 1972 in Charleroi, Belgium, with professional address at 6H, Route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

- Mr. Martin Paul GALLIVER, private employee, born on 15 June 1980 in Monaco, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg; and

- Mr. Christiaan VAN ARKEL, private employee, born on 21 March 1973, in Bangkok, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de septembre.

Pardevant le soussigné notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Highbridge Specialty Loan Sector A Investment Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistré auprès du registre des sociétés des Iles Cayman et enregistrée sous le numéro 62063, ayant son siège social dans les Iles Cayman au, c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, KY1-1104, représenté par son unique general partner Highbridge GP Ltd,

dûment représenté par Maître Catherine VOLODINE, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Highbridge Specialty Loan Sector A Fund Lux S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B soient présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. i la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujet à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.
2. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués lors du premier exercice social de la Société.

Souscription et Libération

Highbridge Specialty Loan Sector A Investment Fund, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société et la preuve de ce montant a été apportée au notaire instrumentant.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Faith ROSENFELD, directeur, née le 22 décembre 1951 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique;
 - Monsieur Marcus COLWELL, directeur, né le 23 mai 1962 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Monsieur Emmanuel BRESSON, directeur, né le 22 janvier 1968 à Clermont-Ferrand, France, avec adresse professionnelle au Highbridge Principal Strategies (UK) LLP, 2nd floor, 25 St. James's Street, London, SW1A 1HA.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Martin Paul GALLIVER, employé, né le 15 juin 1980 à s'Gravenhag, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Sophie SIMOENS, employée, née le 15 février 1972 à Charleroi, Belgique, avec adresse professionnelle au 6H, Route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg; et
- Monsieur Christiaan VAN ARKEL, employé, né le 21 Mars 1973, à Bangkok, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. VOLODINE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 octobre 2013. LAC/2013/44377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141278/521.

(130172791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Masco Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 745.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 68.104.

En date du 3 octobre 2013, l'associé unique de la Société, Masco Europe S.C.S., une société en commandite simple régie par les lois du Grand-Duché, de Luxembourg, ayant son siège social sis au 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Müns-

bach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.105, a pris connaissance de la démission de Mr. John Sznewajs, comme gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2013 et a nommé Dr. Johannes Sebastian Gilcher, né le 25 février 1965 à Albsheim, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach et Mr. Karl Gorton, né le 28 novembre 1968 à Lichfield, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à Pooley Hall Drive, Birch Coppice Business Park, Dordon, Tamworth B78 1SG, Royaume-Uni, comme nouveaux gérants de la Société.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- M. Florian Schalwat, gérant;
- M. Darius Padler, gérant;
- M. John Palmer Lindow III, gérant;
- M. Lawrence Francis Leaman, gérant;
- Dr. Johannes Sebastian Gilcher, gérant; et
- M. Karl Gorton, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013141694/25.

(130172377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

RF Promotions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern, 21, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 146.763.

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Romain FOHL, gérant de société, né à Luxembourg le 8 avril 1961, demeurant à L-7465 Nommern, 21, rue Principale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée «RF PROMOTIONS», avec siège social à L-7465 Nommern, 21, rue Principale, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 146763, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1339 du 11 juillet 2009 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 février 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 937 du 5 mai 2011,

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de réduire le capital d'un montant de TROIS CENT CINQUANTE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 350.375,-) pour l'apporter de son montant actuel de TROIS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUINZE EUROS (EUR 362.875,-), représenté par deux mille neuf cent trois (2.903) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) par l'annulation de deux mille huit cent trois (2.803) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, et de rembourser à l'Associé Unique le prédit montant de TROIS CENT CINQUANTE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 350.375,-).

Déclaration

L'Associé Unique déclare qu'il accepte l'annulation des deux mille huit cent trois (2.803) parts sociales et le remboursement par la Société du montant déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

Le remboursement ne pourra s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers éventuels de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.»

139584

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900,00 €).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. FOHL, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 07 octobre 2013. Relation: MER / 2013 / 2067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141510/48.

(130172017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.981.

—
Extrait des résolutions des Associés prises en date du 9 octobre 2013

Il résulte des décisions écrites des Associés de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission des personnes suivantes:

* Sharon Callahan, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 9 octobre 2013;

* Phill Williams, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 9 octobre 2013;

- de nommer les personnes suivantes avec effet au 9 octobre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société; et,

* Miroslav Stoev, né le 4 janvier 1976 à Sofia, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour extrait analytique conforme

Laetitia Ambrosi

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013143304/22.

(130174697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Euphor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.742.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 7 octobre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Andrea Dany

- Jean-Yves Nicolas

- Sébastien Gravière

- Michaël Zianveni

Le commissaire aux comptes est Cederlux-Services S.à R.L.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013144096/18.

(130175936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.
